

Décembre 2012

F



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Quatorzième session ordinaire

Rome, 15-19 avril 2013

**RAPPORT INTÉrimAIRE DE LA FAO SUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES
ZOOGÉNÉTIQUES ET DÉCLARATION D'INTERLAKEN**

Table des matières

	Paragraphe
I. Introduction.....	1
II. État d'avancement de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i>	2 – 10
III. Appui de la FAO aux domaines prioritaires du <i>Plan d'action mondial</i>	11 – 24
IV. Collaboration.....	25 - 26
VI. Orientations demandées	27

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org

I. INTRODUCTION

1. Le présent document décrit les activités menées depuis la treizième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) en vue de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (Plan d'action mondial)*. Ces activités sont regroupées en fonction de leur pertinence quant aux quatre domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*. Des informations plus précises figurent dans le document intitulé *Rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*¹.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL

2. À sa douzième session ordinaire, la Commission est convenue d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial². À la demande de la Commission³, la FAO a lancé le processus d'élaboration de rapports intérimaires nationaux, de rapports d'activité régionaux et de rapports d'organisations internationales sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial. On trouvera un examen plus détaillé et une analyse de ces rapports dans le document intitulé *Rapport intérimaire de synthèse sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques 2012 (Rapport de synthèse)*⁴.

3. L'analyse de l'influence du *Plan d'action mondial* au niveau des pays révèle les améliorations substantielles qui ont été apportées depuis 2007. Pour autant, les rapports intérimaires des pays indiquent que l'état d'avancement des divers éléments du Plan d'action mondial et l'ampleur des progrès réalisés varient fortement d'un pays ou d'une région à l'autre. La mise en œuvre est généralement bien avancée en Europe, dans le Caucase et en Amérique du Nord, moyennement en Asie et faiblement dans les autres régions. À l'échelle mondiale, l'indicateur relatif au domaine prioritaire 4 (Politiques, institutions et renforcement des capacités) met en évidence un plus faible niveau de mise en œuvre que dans les trois autres domaines prioritaires. Dans certaines régions en développement, c'est dans le domaine stratégique 3 (Conservation) que les progrès sont les plus lents.

4. Dans toutes les régions, les indicateurs portant sur la situation en matière de collaboration et de financement affichent des scores moins élevés que ceux des domaines prioritaires en eux-mêmes. Les facteurs financiers sont aussi les obstacles à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* les plus fréquemment cités.

5. Les rapports d'activité régionaux sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* dépeignent un tableau plus nuancé. C'est en Europe que les activités sont les plus avancées: c'est sur le continent européen qu'ont été créés les premiers points focaux, et toute une série d'activités y sont menées dans l'ensemble des domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*. Le point focal régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le réseau sur les ressources zoogénétiques – Pacifique Sud-Ouest rendent compte d'un éventail d'activités plus limité. Le point focal sous-régional pour l'Afrique occidentale et centrale, en fonction depuis juin 2011, a établi des priorités d'action régionales dans les différents domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*.

6. Quelques organisations internationales continuent d'apporter une contribution importante à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* dans chacun de ses quatre domaines prioritaires.

¹ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.2.

² CGRFA-12/09/Rapport, paragraphes 38-39 et CGRFA/WG-AnGR-5/09/3.2, paragraphe 8.

³ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 38.

⁴ CGRFA-14/13/Inf.15.

7. Globalement, malgré l'influence significative du *Plan d'action mondial*, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la gestion des ressources zoogénétiques mondiales. Cela s'explique essentiellement par l'insuffisance des ressources financières mais aussi par la faible collaboration entre les pays, l'absence de politiques et de cadres juridiques établis, et le manque de capacités humaines et institutionnelles solides en matière de planification dans le secteur de l'élevage. Les décideurs sont encouragés à utiliser les indicateurs nationaux présentés dans le Rapport de synthèse pour définir des priorités stratégiques et domaines prioritaires dans lesquels il est particulièrement nécessaire d'agir. Le nombre de pays ayant actualisé leurs données nationales sur les races dans le Système d'information sur la diversité des animaux domestique (DAD-IS) a augmenté, passant de sept en 2011 à 28 en 2012. Des données sur la population sont désormais disponibles pour 48 pour cent des races aviaires et 57 pour cent des races de mammifères. Sur la base de ces données, 1 881 races (soit 23 %) sont classées à risque. La FAO a publié le *Rapport sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques en 2012*⁵.

8. Cependant, compte tenu des données et des outils de mise à jour disponibles actuellement, on ne peut tirer aucune conclusion fiable quant aux évolutions mondiales dans ce domaine. Si l'on veut que les rapports futurs sur la situation et les tendances apportent des éléments d'appréciation utiles à la prise de décisions en matière de gestion des ressources zoogénétiques, il est essentiel d'améliorer les comptes rendus sur la taille des populations nationales par race, et notamment d'en accroître la fréquence. Les coordinateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques doivent aussi saisir dans le DAD-IS des données historiques qui permettront de recenser et d'analyser les évolutions de la taille et de la structure des populations.

9. Le DAD-IS joue un rôle primordial dans le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Un module permettant de géoréférencer la répartition des populations nationales des différentes races et de décrire leurs environnements de production a été élaboré pour le DAD-IS. Depuis son adoption en 2007, le *Plan d'action mondial* est devenu un instrument essentiel à la conservation et à l'utilisation durable des ressources zoogénétiques aux niveaux mondial, régional et national. Il a notamment inspiré les stratégies régionales sur les ressources zoogénétiques, et en particulier le Plan stratégique 2010–2014 du Bureau interafricain pour les ressources animale, qui est assorti d'un programme de renforcement des capacités du continent africain en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources animales et de leur base de ressources naturelles⁶.

10. L'état d'avancement de la stratégie de financement de la mise en application du *Plan d'action mondial* est présenté en détail dans le document intitulé *Stratégie de financement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*⁷.

III. APPUI DE LA FAO AUX DOMAINES PRIORITAIRES DU PLAN D'ACTION MONDIAL

A. Domaine prioritaire 1: Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés

11. La FAO et ses partenaires ont poursuivi la normalisation des méthodes de caractérisation moléculaire et phénotypique des ressources zoogénétiques, qui est une condition préalable à l'établissement de comparaisons entre pays et à la réalisation de méta-études, ainsi qu'au stockage de données dans des bases accessibles au public. Dans ce contexte, des ateliers de renforcement des capacités et une réunion d'experts sur la caractérisation, l'inventaire et la surveillance ont été organisés. La Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture

⁵ CGRFA-14/13/Inf.16.

⁶ http://www.au-ibar.org/index.php?option=com_flexicontent&view=items&cid=85&id=170

⁷ CGRFA_14/13/14.

utilise les données moléculaires produites dans le cadre de ses projets pour recenser les gènes susceptibles de revêtir une importance économique ou environnementale.

12. La FAO a publié et diffusé à grande échelle les directives intitulées *Caractérisation génétique moléculaire des ressources zoogénétiques*⁸, *Phenotypic characterization of animal genetic resources*⁹ (en anglais seulement) et *Réalisation d'enquêtes et de suivi pour les ressources zoogénétiques*^{10 11}.

B. Domaine prioritaire 2: Utilisation durable et mise en valeur

13. Pendant la période considérée, la FAO, en réponse à la demande de la Commission¹², a fourni un appui technique et financier à divers projets de recherche et activités de renforcement des capacités ayant trait à l'utilisation durable et à la mise en valeur des ressources zoogénétiques, en coopération avec d'autres parties intéressées.

14. Plusieurs pays ont obtenu une aide au travers de projets de coopération technique, administrés par la FAO et la Division mixte FAO/AIEA et axés sur un certain nombre de questions, dont le développement de l'élevage, l'identification des animaux et la traçabilité, l'amélioration des races et les technologies reproductives. En outre, deux projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en Asie du Sud-Est et en Afrique ont bénéficié d'un appui technique.

15. La FAO et le Comité international pour le contrôle des performances en élevage et la Fédération panaméricaine du secteur laitier ont organisé conjointement un atelier régional sur l'identification des animaux et la traçabilité en Amérique latine et dans les Caraïbes. Des directives relatives à l'identification des animaux, à la traçabilité et au contrôle des performances dans les systèmes de production à intensité d'intrants moyenne ou faible sont en cours d'élaboration.

16. Les activités de la FAO axées sur le renforcement du rôle des petits éleveurs et des pasteurs se sont articulées autour des cinq axes suivants: accès aux ressources naturelles et droits d'occupation des terres des petits éleveurs; valorisation des races locales et des produits et services qui en sont tirés; participation des petits éleveurs; politiques relatives aux petits éleveurs; adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets. On trouvera des informations plus détaillées dans le document intitulé *Rôles des petits éleveurs dans la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques*.¹³

17. Plusieurs projets visant à évaluer la contribution des races d'élevage locales à la fourniture de services écosystémiques et à examiner la question de la rétribution potentielle de ces services se poursuivent. En Chine, un projet doit permettre d'élaborer une méthode pour évaluer la fixation du carbone dans le sol grâce à une amélioration de la gestion des pâturages, ce qui faciliterait l'accès aux marchés du carbone des petits éleveurs de races locales. Le renforcement des capacités permettant d'accroître la valeur ajoutée des produits issus de races locales est en cours.

C. Domaine stratégique 3: Conservation

18. Les directives intitulées *Cryoconservation des ressources zoogénétiques* ont été publiées à la fin de 2012 à la demande de la Commission¹⁴. Conformément au souhait de la Commission, qui lui avait demandé de continuer de mettre à jour et d'affiner les directives techniques à l'appui de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*¹⁵, la FAO a élaboré le document *Projet de directives techniques*

⁸ www.fao.org/docrep/014/i2413e/i2413e00.pdf

⁹ www.fao.org/docrep/015/i2686e/i2686e00.pdf

¹⁰ <http://www.fao.org/docrep/014/ba0055e/ba0055e00.htm>

¹¹ CGRFA/WG-AnGR-7/12/Inf.7.

¹² CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 77.

¹³ CGRFA-14/13/Inf.17

¹⁴ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 79.

¹⁵ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 41; CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 79.

pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques¹⁶. Le projet de directives sur la conservation in vivo des ressources zoogénétiques a été examiné et révisé par le groupe de travail en octobre 2012¹⁷.

19. Dans certaines régions, des difficultés d'ordre pratique, comme l'absence d'accès régulier à de l'azote liquide, limitent les possibilités de conserver les ressources zoogénétiques au niveau national grâce à la cryoconservation. Des initiatives régionales, et notamment la mise en place de banques de gènes, pourraient permettre d'y remédier. Elles pourraient cependant nécessiter un accord sur les conditions de stockage et, éventuellement, de transfert de matériel à des tiers.

D. Domaine stratégique 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités

20. La FAO a publié et diffusé les directives intitulées *Mise en place de cadres institutionnels pour la gestion des ressources zoogénétiques*¹⁸.

21. Ces deux dernières années, la FAO et ses partenaires ont contribué à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre de 37 projets concernant plus de 45 pays et organisé 19 activités régionales de renforcement des capacités, auxquelles ont participé en moyenne 14 pays.

22. L'Organisation a contribué à une série d'initiatives transversales liées à la diversité biologique, à la biotechnologie et à la nutrition, y compris la production de documents scientifiques sur les interactions entre les ressources zoogénétiques et le changement climatique, ainsi que sur d'autres questions environnementales et sur les régimes alimentaires durables. Le cinquantième numéro de *Ressources génétiques animales* est paru en 2012¹⁹. Cette revue, dans laquelle plus de 400 documents ont été publiés en près de 30 ans, demeure une publication incontournable dans ce secteur et un important outil d'aide à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

23. La FAO a aidé les coordinateurs nationaux et d'autres parties intéressées à créer un unique point focal sous-régional pour l'Afrique occidentale et centrale, ce qui a abouti à la signature de la Déclaration de Libreville lors d'un atelier tenu au Gabon²⁰ en juin 2011. L'Organisation a élaboré un projet régional de Programme de coopération technique (PCT) dans le but de renforcer ce point focal sous-régional et de lancer des activités devant déboucher sur l'établissement d'un point focal sous-régional pour l'Afrique de l'Est.

24. La Conférence de la FAO, à sa trente-septième session, a indiqué combien il était important de répondre aux besoins particuliers des petits éleveurs et pasteurs, gardiens d'une grande partie des ressources zoogénétiques du monde, et a encouragé leur participation totale et effective à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*²¹. Le document d'information *Rôles des petits éleveurs dans la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques décrit la situation actuelle*²² décrit la situation actuelle. L'étude *Gardiennes invisibles – Les femmes gèrent la diversité des animaux d'élevage*²³, publiée par la FAO en 2012, souligne que ce sont principalement les femmes qui préservent les races d'animaux d'élevage adaptées aux conditions locales, car elles ont la responsabilité de l'économie reproductive et ont tendance à privilégier les stratégies de subsistance évitant les risques.

¹⁶ CGRFA/WG-AnGR-7/12/3.

¹⁷ CGRFA-14/13/ Inf.18.

¹⁸ <http://www.fao.org/docrep/014/ba0054e/ba0054e00.htm>

¹⁹ <http://journals.cambridge.org/action/displayJournal?jid=AGR>

²⁰ <http://dad.fao.org/cgi-bin/getblob.cgi?sid=-1,1009>

²¹ C 2011/REP, paragraphe 70.

²² CGRFA-14/13/Inf.17.

²³ <http://www.fao.org/docrep/016/i3018e/i3018e00.htm>

IV. COLLABORATION

25. À sa trente-septième session, la Conférence de la FAO a demandé à la FAO de poursuivre ses partenariats avec d'autres organisations en vue de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*²⁴. L'Organisation a continué à travailler en collaboration avec des organismes scientifiques, des organisations non gouvernementales et le secteur de la zootechnie. Elle a organisé des sessions conjointes lors de conférences scientifiques et continue de gérer le Réseau sur la diversité des animaux domestiques, forum informel ouvert de discussion sur les questions intéressant la gestion des ressources zoogénétiques. Les contributions scientifiques de la FAO ont permis de sensibiliser davantage la communauté scientifique au *Plan d'action mondial*.

26. La FAO a apporté un soutien à de nombreux partenaires travaillant sur des questions transversales telles que le changement climatique, en recensant les avantages indirects d'une meilleure gestion des ressources zoogénétiques.

V. ORIENTATIONS DEMANDÉES

27. La Commission souhaitera éventuellement:

- i. prier la FAO de poursuivre ses activités à l'appui de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*;
- ii. prier la FAO de maintenir et de renforcer ses activités en apportant une assistance technique aux pays en vu de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- iii. insister sur la nécessité pour les pays de mettre à jour régulièrement leurs données et informations nationales dans le DAD-IS ou le Réseau de systèmes d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage afin de faciliter la prise de décisions fondées en matière de gestion des ressources zoogénétiques, et inviter les pays à recueillir des données et à les intégrer au module du DAD-IS relatif aux descripteurs de l'environnement de production;
- iv. approuver le projet de *directives sur la conservation in vivo des ressources zoogénétiques* et prier la FAO de continuer à affiner les directives techniques sur l'identification des animaux, la traçabilité et le contrôle des performances;
- v. demander à la FAO de se pencher sur la question de savoir si et comment la rémunération des services écosystémiques fournis par les espèces et les races d'animaux d'élevage pourrait être profitable à tous les éleveurs, compte tenu en particulier des importantes contributions fournies par les petits éleveurs et les pasteurs, et de présenter les conclusions de cette étude à la Commission, à sa prochaine session.

²⁴ C 2011/REP, paragraphe 70.